



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels ils sont exposés :

- en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines
- en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.



PUBLIC

La formation Acteur PRAP IBC s'adresse à tout personnel du secteur Industrie BTP Commerce et activités de bureau souhaitant acquérir les compétences lui permettant de prévenir les risques liés aux activités physiques de travail.

Groupes de 6 personnes à 10 personnes maximum



PREREQUIS

Maîtriser le français oral



ACCESSIBILITE

Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.



CONTENU

1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Notre programme de formation est issu du document
de référence **INRS : PRAP V9 - 01/2021**



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Ordinateurs portables, Vidéo projection, Paper board
Salle de formation adaptée, accessible PMR
Documentation technique

Divers DVD INRS . TUTO PREV INRS
Document INRS - Devenir Acteur PRAP (ED 7201)

Mannequin articulé pédagogique dédié à la formation PRAP.
1 caisse avec poignées
1 caisse sans poignée
Un manche à balai + Une bouteille d'eau
Un sac avec des anses
Divers matériel en lien avec les manutentions rencontrées
dans les situations de travail des participants.

La session Acteur PRAP IBC alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle



MODALITES D'EVALUATION

- Epreuve certificative : Observer et analyser un scénario de situation de travail, proposé par le formateur, présentant un /des risques, et renseigner la Fiche d'observation et d'analyse d'une situation de travail (40mn)
- À l'issue de la formation Acteur PRAP IBC, une attestation de compétences est remise au participant ; Cette attestation pourra être intégrée dans le Passeport Prévention de chaque salarié. L'INRS délivre un **certificat acteur PRAP IBC** attestant de l'intégration des compétences ; il sera adressé à l'employeur ou la personne dans les jours suivant la session.
- Pour être certifié, le stagiaire devra obligatoirement être présent pendant toute la formation et avoir satisfait à l'épreuve certificative.
- Possibilité de s'inscrire à une nouvelle session en cas d'échec à l'épreuve certificative et/ou d'absence à une des journées de formation



RAPPEL REGLEMENTAIRE

La validité du certificat Acteur PRAP est fixée à deux ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée au suivi d'un stage Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Durée de la formation: 2 journées (non consécutives) de 7h00 chacune, soit 14 heures

Tarif: Nous consulter

Lieu de formation: Choix possible entre plusieurs sites
Montluçon / Moulins / Vichy

Dates et horaires: Nous consulter

Formateurs: Formateurs qualifiés, certifiés par le réseau



125 Route de Paris 03410 Saint Victor

formation@prestarh.fr



04 43 31 13 56



Pour s'inscrire à une session il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.